

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSOMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 AVRIL 2014**

Présents :

M. CLERBOIS Jean-Paul, Mme BELIN Katty, M. BERGAULT Jean-Paul, M. BOUCHE Jean-Yves, M. BREME Éric, Mme BRIOUX Marie-Line, M. FORJAN Louis, Mme TANGUY Maryse, M. FREUDENREICH Pascal, Mme GUILLAUME Danielle, M. HIERNARD Pascal, Mme HUOT Isabelle, Mme LALY Georgette, M. FABIANSKI Jean-Marc, M. BUCQUET Gilles, Mme LEANDRE Frédérique.

Pouvoirs de :

M. SOMVEILLE Gyril à Monsieur Gilles BUCQUET,
Mme GATTEAU Carine à Monsieur Jean-Paul BERGAULT,
M. GOMEZ Louis à Monsieur Louis FORJAN,
Mme LOPPIN Danielle à Monsieur Éric BREME,
Mme MARECHAL Christelle à Madame Danielle GUILLAUME,
Mme SAMAKE Jmaïaa à Madame Marie-Line BRIOUX.

Absent :

M. LASSERE Jean-François

Mme GUILLAUME Danielle est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Lecture des délibérations prises lors de la dernière réunion,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Désignation des conseillers délégués,
- Commission des Impôts – Désignation des membres,
- Modification des délégués au S.A.R.C.T,
- Adhésion de la commune de Nesles-La-Montagne au Sivu de la Picoterie,
- Participation voies et réseaux – chemin de l'Arpent,
- Chemin de l'Arpent – Convention financière USESA,
- Modification du tableau des emplois,
- Affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition,
- Subventions aux associations,
- Budget primitif 2014,
- Questions diverses.

1) Désignation des conseillers délégués

Monsieur le Maire propose la nomination de cinq conseillers délégués, à savoir :

- L'environnement et le patrimoine
 - La jeunesse et la culture
- Mme Danielle LOPPIN
M. Louis GOMEZ

- | | |
|---|--------------------------|
| - Les travaux et la sécurité des bâtiments | M. Pascal FREUDENREICH |
| - Les cimetières et le suivi des consommations énergétiques | M. Jean-François LASSERE |
| - La publicité, la communication, la téléphonie et l'informatique | M. Jean-Paul BERGAULT |

Les membres du conseil municipal nomment les conseillers délégués présentés ci-dessus.

2) Commission des Impôts – Désignation des membres

Monsieur le Maire explique que les commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par les soins du Directeur Départemental des finances publiques, sur proposition du maire, à partir d'une liste dressée par le conseil municipal.

Pour la commune, seize titulaires et seize suppléants seront désignés parmi les personnes suivantes :

Titulaires :

- Madame GROCAUX Bernadette Le Vivray 02400 Essomes sur Marne,
- Madame LEROY Mireille Crogis 4 Route du Thiolet 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur MASSE Armand 50 rue Jacques Fourier Essomes sur Marne,
- Monsieur AGRON Daniel 13 Rue Férée Monneaux Essomes sur Marne,
- Madame JARRY Michèle Ferme de la Nouette Essomes sur Marne,
- Monsieur POINDRON Claude 5 rue de la Paix Essomes sur Marne,
- Madame HOERTER Claudie 22 Aulnois Essomes sur Marne,
- Madame ANCIEN Bernadette 1 Rue des Pernettes Monneaux Essomes sur Marne,
- Monsieur BERGERE Alain 7 Route d'Epieds Mont Saint Père,
- Monsieur Gilles BUCQUET 3 Rue du Chêne Crogis 02400 Essomes sur Marne,
- Madame Danielle GUILLAUME 5 Rouvrois 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur Eric BREME 21 Rue d'En Bas Aulnois 02400 Essomes sur Marne,
- Madame Katty BELIN 30 a Rue Jean Moulin Aulnois 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur Jean Louis BOUCHE 3 Chemin des prés Vaux 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur Jean-Marc FABIANSKI 11 La Borde 02400 Essomes sur Marne,
- Madame Marie Line BRIOUX 1 Rue des Terres l'Abbé 02400 Essomes sur Marne.

Suppléants :

- Monsieur BERTHAULT Jean 20 Chemin de Montcourt Crogis 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur GUTEL René 9 Grand Montcourt 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur DARET Bernard 5 Rue des Grands Jardins Vaux 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur CORE Christian Ferme des Clairembeaux 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur STADELMAN Georges 5 Rue Ferrée Monneaux 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur COLAS Jean-Jacques 15 a Rue de la Paix 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur Louis FORJAN 9 A Petit Montcourt 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur PERSONNAZ Jean-Louis Rue du Tartre 02400 Essomes sur Marne,
- Madame LALY Georgette 10 Rue Hector Papelard Monneaux 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur FREUDENREICH Pascal 39 Lotissement Les bleuets 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur HIERNARD Pascal 9 Bis Petit Montcourt 02400 Essomes sur Marne,
- Madame TANGUY Maryse 28 Petit Montcourt 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur BERGAULT Jean-Paul 42 Rue Jacques Fourier 02400 Essomes sur Marne,
- Madame LEANDRE Frédérique 59 Rue Jacques Fourier 02400 Essomes sur Marne,
- Monsieur LASSERE Jean-François 2 c La borde 02400 Essomes sur Marne,
- Madame HUOT 6 Hameau de Bourbetin 02400 Essomes sur Marne.

Madame Laly demande à quoi correspond cette commission, Monsieur le maire lui donne des exemples sur le fonctionnement de cette commission.

3) Modification des délégués au S.A.R.C.T

Lors du conseil municipal en date du 3 avril dernier, il a été désigné les membres du conseil municipal pour être représentés au SARCT.

Ont été élus :

- Titulaires Messieurs Gilles BUCQUET et Jean-Marc FABIANSKI
- Suppléants Messieurs Louis FORJAN et Pascal FREUDENREICH

Il est proposé le changement entre le titulaire Jean-Marc FABIANSKI et le suppléant Pascal FREUDENREICH

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le changement à savoir :

- Titulaire Monsieur Pascal FREUDENREICH
- Suppléant Monsieur Jean-Marc FABIANSKI

4) Adhésion de la commune de Nesles-La-Montagne au Sivu de la Picoterie

Le SIVU de la Picoterie, créé en 1995 regroupe 40 communes et assure pour elles les compétences en gestion fourrière, patrimoine et équipement.

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la commune de Nesles la Montagne demande son adhésion.

Les membres du conseil municipal acceptent l'adhésion de la commune de Nesles la Montagne au SIVU de la Picoterie.

5) Participation voies et réseaux – chemin de l'Arpent

Par délibération en date du 27 février 2012, le conseil municipal a décidé d'appliquer la PVR (Participation Voirie et Réseaux) sur l'ensemble des terrains constructibles situés de part et d'autre du Chemin de l'Arpent, Hameau de Vaux.

Cette participation étant éligible dès l'obtention du permis de construire, le conseil municipal dans sa séance du 19 décembre 2013, fixa l'appel des fonds aux propriétaires redevables de la part correspondant à la superficie de leur terrain.

Cependant, au vu des différentes erreurs commises sur la délivrance des permis de construire, cette délibération du 19 décembre 2013 est rendue caduque. Il convient donc d'annuler les appels de fonds concernant :

- Madame DONGE Armande pour un montant de 7.136,97 €
- Monsieur LAFLEUR Lucien pour un montant de 6 996,18 €
- Et de modifier le montant dû par Monsieur BEAUCREUX en référence à la notification du permis de construire n° PC 002 290 12 50002 précisant que la PVR s'élève à 12 736,08 € et non à 25.544,53 €.

Monsieur BEAUCREUX ayant réglé le premier appel de fonds d'un montant de 6 386,53 €, il restera à sa charge 6 349,55 € exigible en 2015.

Les membres du conseil municipal acceptent l'annulation des titres ci-dessus.

6) Chemin de l'Arpent – Convention financière USESA

Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre une nouvelle délibération pour les travaux d'alimentation en eau potable au Chemin de l'Arpent, Hameau de Vaux.

le devis Véolia s'élevait à 37.748,63€ HT. Mais la convention financière établie avec l'Usesa pour le lancement des appels d'offres était basée sur un montant de 39.057,44€ HT. Il subsiste une différence de 1308,81€, il y a donc lieu de modifier la délibération prise à l'époque afin de mettre le dossier en conformité avec ce qui a été réalisé.

Les membres du conseil municipal acceptent la présente convention et autorisent Monsieur le Maire à signer le dit document.

7) Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a mis en place depuis septembre 2013 la réforme des rythmes scolaires et de ce fait l'embauche de différents contrats à durée déterminée.

Il y a lieu de renouveler les différents contrats à durée déterminée pour les agents suivants :

- Madame Sonia BATOGLU du 5 mai 2014 au 4 juillet 2014 pour 4 heures hebdomadaires,
- Madame Edith FERNANDEZ du 5 mai 2014 au 4 juillet 2014 pour 3 heures hebdomadaires,
- Madame Alicia GANDON du 5 mai 2014 au 4 juillet 2014 pour 4 heures hebdomadaires,
- Madame Emma LEBON du 5 mai 2014 au 4 juillet 2014 pour 4 heures hebdomadaires,
- Madame Myriam ROBERTS du 5 mai 2014 au 4 juillet 2014 pour 1 heure hebdomadaire.

Les membres du conseil municipal acceptent la modification du tableau des emplois et autorisent Monsieur le Maire à signer les contrats à durée déterminée s'y rapportant.

8) Affectation du résultat

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif voté le 19 mars 2014 fait ressortir les chiffres suivants :

- Excédent de la Section de fonctionnement	+ 383.705.28 €
- Déficit de la section d'investissement	- 311.341.94 €
- Restes à réaliser dépenses	- 362.299.33 €
- Restes à réaliser recettes	+ 248.996.78 €
- Déficit global de clôture	- 40.939.21 €

Les membres du conseil municipal décident l'affectation du résultat suivant :

- Compte 1068 Recette d'investissement	353.705.28 €
- Compte 002 Recette de fonctionnement	30.000.00 €.

9) Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2014 se décomposant comme suit :

Taxe d'habitation	15.40 %
Taxe foncière (bâti)	15.06 %
Taxe foncière (non bâti)	28.58 %

Les membres du conseil municipal, moins un contre, acceptent les taux d'imposition ci-dessus. (M. Somveille vote contre cette proposition).

10) Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2014, à savoir :

Nom de l'Association	Montant proposé
----------------------	-----------------

Humanitaire	
Croix rouge	60 €
Papillons Blancs	100 €
Secours Populaires	1000 €
Les Restos du Cœur	450 €
Animaux	
Associations Animaux en Omois – Refuge	150 €
Sport et Culture	
Compagnie d'arc	350 €
JPA	150 €
Pétanque club	700 €
Danse en Omois	900 €
GAME	600 €
Les amis de la Gaule	100 €
Les chasseurs d'Essômes	250 €
Lecture en Bord de Marne	60 €
Etoile Cycliste	400 €
Environnement	
CAUE	80 €
Animations	
Foyer de Monneaux	1 000 €
Amicale de Crogis	1 000 €
Club des Abeilles	350 €
Comité des Fêtes	5 300 €
Club du 3 ^{ème} âge	350 €
Association GV Castel	150 €
Anciens combattants	50 €
Divers	
Prévention routière	50 €
Nouvelles demandes	
Laïc et Solidaires	800 €
Anat de l'omois 350 € fonctionnement 650 € investissement	1000 €
Gaullier Olivier (pétanque Subvention exceptionnelle)	250 €
Réserve	3350 €
Total	19 000 €

Les membres du conseil municipal, moins trois abstentions, acceptent les propositions ci-dessus.
Les présidents concernés sont sortis lors du vote.

11) Indemnités des élus (Maire, Adjointes et Délégués)

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L. 2123-24-1 fixant des taux maximum, il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués. Pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants, l'indice brut est 1015.

Les montants proposés sont les suivants :

- pour le Maire : **3801,46 € x 43 % x 70 % = 1144,24 € brut/mois**
- pour les cinq Adjointes (Mme Danielle GUILLAUME, M. Éric BREME, Mme Marie-Line BRIOUX, M. Gilles BUCQUET, M. Louis FORJAN) : **3801,46 € x 16,50 % x 70 % = 439,07 € brut/mois par adjoint**
- pour les cinq Conseillers Délégués (Mme Danielle LOPIN, M. Pascal FREUDENREICH, M. Jean-François LASSERE, M. Jean-Paul BERGAULT, M. Louis GOMEZ) : **3801,46 € x 6 % x 70 % = 159,66 € brut/mois par délégué.**

Les membres du conseil municipal décident de fixer comme énoncé ci-dessus les indemnités des élus à compter du 23 mars 2014 (date de l'installation du conseil municipal).

12) Budget primitif 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2014, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme globale de 3.430.700 €

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - Section Fonctionnement | 2.008.700 € |
| - Section d'Investissement | 1.422.000 € |

Les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2014.

13) Questions diverses

- Formation Elus
- 8 et 11 mai
- Réunion de présentation élus – personnel fixée au 12 mai à 17h30
- Titulaires / Suppléants (pouvoirs)
- Réunion associations
- Assurance
- Conseil municipal du 27 mai : PPRI

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.